

**COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**  
**COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 mars, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers, à l'exception de Thierry MAGUERES absent excusé.

Le secrétaire de séance est Yves GUENNEGAN

Cette session budgétaire a été précédée d'une réunion préparatoire le jeudi 12 mars.

**COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER :** Les comptes de gestion sont votés à l'unanimité.

**COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2014 :**

**Commune et Assainissement :** Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs et donne son accord pour reporter les résultats d'exploitation à la section d'investissement du budget primitif 2015.

**C.C.A.S. :** L'année 2014 s'est terminée par un déficit de 714.71 € avec 4 039,71 € de dépenses et 3 325,00 € de recettes. Les membres du CCAS votent à l'unanimité le compte administratif pour l'année 2014.

**TAUX D'IMPOSITION :**

Les élus ont décidé de conserver les taux, à savoir, 13,13 % pour la taxe d'habitation, 18,12 % pour la taxe sur le foncier bâti et 34,85 % pour le foncier non bâti.

**BUDGET PRIMITIF 2015 :** Le budget est voté à l'unanimité

**Commune :** La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 523 422,00 €, avec notamment un montant de dépenses de 142 850,00 € en charges à caractère général, 219 400,00 € de frais de personnel, 89 693,00 € de charges de gestion courante et 8100,00 € de charges financières. Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes pour 189 000,00 €, les dotations et participations 262 720,00 €.

La section d'investissement est équilibrée à 476 920,00 €. Les principaux investissements concernent la réhabilitation de l'ancienne école des filles pour 53 000,00€, la construction de l'allée de pétanque pour 73 000,00 €, des travaux de voirie pour un montant de 50 000,00 €, la réfection des toiles et peinture murales pour 30 000,00 €, la structure pour les jeunes pour 42 000,00 € et du report du déficit 2014 de 68 100,00 €. Les recettes d'investissement proviennent principalement de l'excédent de fonctionnement 2014 pour 127 312,00 €, du virement de la section de fonctionnement 2015 pour 50 000,00 €, du fonds de compensation de la TVA pour un montant de 52 000,00 €.

**Budgets annexes :**

**Assainissement :**

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 7 380,00 € et en investissement à 15 786.65 €. L'excédent de fonctionnement de 10 906,65 € de 2014 est reporté en investissement 2015.

**CCAS :** Le budget 2015 s'équilibre à la somme de 4 615,00 € et comprend notamment une subvention communale de 4113,00 € et des libéralités en recettes. Pour l'année 2015, des aides sont attribuées aux assistantes maternelles et au transport scolaire, 30 euros par enfant prenant le car en direction de LANDIVISIAU, LESNEVEN, LANDERNEAU. Comme en 2014, une participation de 5.00 euros sera demandée aux participants pour le repas du CCAS.

**QUESTIONS DIVERSES**

Prochaine réunion : le 16 avril 2015.